



cac

Centre d'action culturelle
Dominique de Roux

épône
MA VILLE, MA VIE.

GUIDE DU CAC

2025 - 2026

Règlement, tarifs
et fonctionnement

Édito

Pascal Dagory

Maire adjoint à la Culture,
au Patrimoine
et au Tourisme



Madame, Monsieur,

Voici le nouveau guide du CAC qui vise à faciliter l'accès à l'information nécessaire pour mieux comprendre l'offre pédagogique et le fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez par ailleurs prendre connaissance du règlement intérieur complet sur le site de la ville.

Acteur incontournable de la vie culturelle de la Ville, le CAC propose une offre conséquente de disciplines pour tous les niveaux et génère de nombreux événements. La Ville encourage la participation de tous les enfants et jeunes à la vie artistique et culturelle.

Pour cette nouvelle saison, le CAC crée une classe de découverte artistique qui s'adresse spécifiquement aux plus jeunes (moyenne section de maternelle). Il s'agit d'une offre plurielle qui permet un éveil au monde des arts et des disciplines du CAC : musique, danse, théâtre, arts visuels. Des cours de trombone à coulisse, d'euphonium et de flûte à bec sont également en nouveauté. Reprise de la chorale enfants et atelier modelage adultes.

La Municipalité et les services de la Ville vous souhaitent une belle saison artistique 2025-2026 à Épône !

Sommaire

★ Offre culturelle (disciplines enseignées).....	3	★ Musique	11
★ Présentation	4	★ Danse	16
★ Inscriptions et pièces justificatives	4	★ Théâtre.....	17
★ Facturation et tarifs.....	6	★ Arts-Visuels.....	17
★ Équipe	8	★ Médiathèque Pierre Amouroux.....	18
★ Règlement des études (cursus et cours)	11	★ Lexique	18
		★ Contacts	19

Offre culturelle

Former ★ Transmettre ★ Partager



Actions culturelles
Cours et ateliers
Auditions
Galas
Concerts
Expositions
Spectacles
Créations

NOUVEAU : DÉCOUVERTE ARTISTIQUE

Parcours d'éveil pour les enfants de MS (4 ans).
Musique, danse, théâtre, arts-plastiques.
Une offre plurielle pour découvrir le monde des arts.

MUSIQUE

Accordéon, Batterie, Chant, Clarinette, Clavier, Contrebasse, Euphonium, Flûte à bec, Flûte traversière, Guitare classique, Guitare basse, Guitare électrique, Harpe, MAO, Percussions, Piano, Piano jazz, Piccolo, Saxophone, Trombone à coulisse, Trompette, Violon, Violoncelle, Découverte instrumentale, Éveil musical, Atelier jazz, Ateliers musiques actuelles, Chœur enfants et adultes, Ensembles instrumentaux

DANSE

Éveil à la danse
Danse classique
Danse jazz

THÉÂTRE

Ateliers enfants, adolescents, adultes,

ARTS VISUELS

Arts plastiques (enfants, adolescents)
Ateliers libres (adultes)
Cours de techniques artistiques (adultes)
Encadrement cartonnage (adultes)
Modelage (adultes)



Présentation

Le Centre d'Action Culturelle Dominique de Roux (CAC) est un établissement municipal culturel d'enseignement, spécialisé en musique, danse, théâtre, arts visuels, conjuguant la formation, la création et la diffusion.

Lieu d'enseignement et de transmission des savoirs, le CAC est également un lieu de pratiques, de projets, d'échanges, de créations.

Le Centre Culturel est ouvert à tous, enfants et adultes, intra et extramuros.

Sous gestion communale, et conformément aux orientations du Ministère de la Culture et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre, son objet se définit en missions pédagogiques et artistiques, en actions culturelles et territoriales.

L'établissement est affilié à la F.F.E.A (Fédération Française de l'Enseignement Artistique), à la CMF (Confédération Musicale de France), à l'UCEM 78 (Union des Conservatoires et Écoles de Musique des Yvelines), et au Réseau des Établissements d'enseignement artistique GPSEO.

Les élèves (enfants, adolescents, adultes) s'inscrivent en fonction du cadre et des places disponibles, avec une priorité d'inscriptions pour les épônois.

L'inscription ou la réinscription au CAC implique l'acceptation de l'intégralité des clauses - tant du règlement intérieur que du fonctionnement pédagogique.

Le règlement intérieur et des études complet est consultable sur le site internet de la ville, à l'inscription sur Opentalent, au CAC.



longue maladie au-delà de deux mois d'arrêt uniquement pour les PACKS musique avec cours particuliers (sur justificatifs), ni modifiée (cours, discipline, professeur). Tout changement doit être signalé au secrétariat (aucune autorisation ne peut être accordée par un professeur).

Dans le cadre d'une inscription familiale :

1. Formulaire d'inscription du responsable

Lors de l'inscription, le formulaire du responsable apparaît en premier. Complétez alors toutes les informations concernant le responsable. Les cases avec un astérisque [*] sont obligatoires. Veuillez à bien remplir toutes les informations (la validation finale n'est pas possible sinon).

Vous avez ensuite la possibilité d'intégrer soit un second responsable, soit l'élève.

2. Formulaire d'inscription de l'élève

Les champs : adresse postale, mails et numéro de téléphone - sont déjà intégrés grâce à l'inscription du responsable. Si ceux-ci sont différents, vous pouvez les modifier sur le formulaire. Vous devez compléter alors les enseignements auxquels l'élève souhaite s'inscrire.

ATTENTION

★ Si l'élève s'inscrit en cursus instrumental, il est obligatoire de s'inscrire en formation musicale (RAPPEL 6 ans minimum). Les pratiques collectives sont obligatoires à partir du Cycle 2C2 et très fortement conseillées dès le début de la formation instrumentale. Elles sont gratuites et inclus dans les tarifs (PACK), dès la première année de cycle 1.

★ Les inscriptions de danse doivent être obligatoirement accompagnées d'un certificat médical.

Pour rappel, les enseignements ne sont pas validés lors de la pré-inscription sur Opentalent, le secrétariat choisira d'accepter, de mettre en attente ou de refuser la demande, en fonction des places disponibles. Les élèves et familles doivent être à jour de leur facturation pour prétendre à une réinscription.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- ★ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ★ Avis d'imposition des parents ou des personnes vivant dans le foyer pour les épônois uniquement (Pour les parents divorcés ou séparés, fournir les 2 avis d'imposition, ou document officiel attestant d'être parent isolé)
- ★ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités péri et extra scolaires.
- ★ Certificat médical (pour tous les élèves inscrits en danse)

Ces documents sont à enregistrer directement dans votre espace OPENTALENT.

Contact inscriptions

Secrétariat du CAC
01 30 95 60 29 – 06 33 35 47 63
centre.culturel@epone.fr

Cécile Guillois : cecile.guillois@epone.fr

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (le mercredi jusqu'à 19h). Par téléphone et courriel le vendredi.

Inscriptions

L'inscription à l'ensemble des cours du Centre Culturel est obligatoire avant toute fréquentation et est à renouveler tous les ans.

Celle-ci se fait exclusivement sur le logiciel OPENTALENT* (www.opentalent.fr).

Connectez-vous à votre compte ou créez-en un.

*Opentalent

Les élèves et parents ont un accès privé au logiciel de gestion du CAC Opentalent (voir avec le secrétariat les modalités d'accès). Celui-ci régit les inscriptions et réinscriptions, la facturation, la communication. On peut également y consulter les niveaux et annotations des enseignants selon les disciplines et cursus. Tous les courriels, sms et notifications d'absence sont envoyés via ce logiciel.

Dates des inscriptions en ligne

- ★ pour les élèves déjà inscrits : du 2 au 21 juin 2025 (les élèves perdent leur priorité, une fois cette date passée)
- ★ pour les inscriptions tout public : du 23 juin au 11 juillet 2025

Des inscriptions seront encore possibles à partir du 1^{er} septembre 2025, en fonction des places disponibles.

Confirmation des inscriptions

Une fois les inscriptions faites en ligne, l'équipe du Centre culturel prend contact par téléphone, puis courriel pour confirmer les jours et horaires.

L'inscription est définitive une fois validée par le secrétariat du CAC et déclenche automatiquement une facturation.

Toute année commencée au CAC est due intégralement et ne peut être remboursée sauf



Facturation

Les tarifs des cours sont fixés chaque année par Décision du maire ou Délibération du Conseil Municipal. Il existe deux formes de tarification :

Au quotient familial (pour les époux uniquement) : En cas de non-présentation des documents nécessaires au calcul du quotient familial dans le délai imparti, le tarif maximum sera appliqué (quotient A).

Unique : le tarif extra-muros est appliqué à toutes les personnes qui résident dans les villes autres que Épône (Catégorie A+).

Les factures sont dématérialisées et doivent être téléchargées directement depuis le logiciel OPENTALENT. Elles sont **établies à l'année** et disponibles à partir du 15 octobre, de l'année en cours.

Pour le règlement de votre facture, vous pouvez régler en une mensualité (obligatoire pour toute facture inférieure ou égale à 200 €). Règlement par chèque (à l'ordre du « Régisseur de recettes JSC Épône »), en espèces (avec l'appoint uniquement) à l'accueil du Centre Culturel ou par Carte Bleue directement sur votre espace OPENTALENT.

Pour toute facture supérieure à 200 €, vous avez la possibilité de régler par chèque ou espèces, ou directement sur votre espace OPENTALENT si règlement en une seule fois.

Pour tout paiement en 10 mensualités, vous devez obligatoirement opter pour le prélèvement automatique. Il faudra, au préalable, avoir rempli un formulaire SEPA et l'autorisation de prélèvement à insérer sur Opentalent + RIB. Aucun règlement en 10 mensualités ne sera accepté sans que les documents nécessaires à la mise en place du prélèvement automatique aient été remis dans le délai imparti, au secrétariat. **La demande de prélèvement est à renouveler chaque année.** Les prélèvements sont effectués au nom de Madame Pommarède (Régisseuse du Trésor public).

Si le délai de paiement est dépassé, les factures à régler seront transmises directement au service des Finances Publiques de Mantes la Jolie, qui vous transmettra alors un titre exécutoire. Vous devrez alors régler directement auprès de la Trésorerie de Mantes la Jolie (1 Place Jean Moulin 78200 MANTES LA JOLIE).

Aides pour les familles

Pass +

Le CAC est affilié au dispositif Pass + du Conseil départemental. Il s'agit d'une aide financière accordée aux jeunes de 11 à 13 ans, pour favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles. Les jeunes, ou leurs familles, décident eux-mêmes de la répartition des porte-monnaies entre la culture et le sport (60 € et 20 €). Les boursiers bénéficient d'une aide de 100 € (80 € et 20 € à répartir entre la culture et le sport).

Connectez-vous à www.passplus.fr et créez un compte. La procédure est entièrement dématérialisée.

Une fois le compte créé, générez un coupon en choisissant la somme pour la Culture (60 € ou 20 € et 80 € ou 20 € pour les boursiers), **envoyez au secrétariat du CAC avant la fin septembre le coupon et copie de la carte.** La somme sera déduite sur la facture annuelle. Attention : la danse est considérée en culture (non en sport).

Dispositif LABAZ de la Région Île-de-France

Le CAC est adhérent au dispositif d'aide à la pratique sportive, artistique et culturelle des jeunes de 15 à 17 ans.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Région Île-de-France crée une Application Mobile accessible gratuitement aux jeunes franciliens de 15 à 25 ans qui présente de façon personnalisée, simple et fluide l'ensemble des aides et dispositifs de la Région destinés aux jeunes ainsi que des bons plans de partenaires régionaux.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle aide visant à renforcer l'accès à la pratique sportive, artistique et culturelle est proposée aux jeunes franciliens de 15 à 17 ans (les bénéficiaires de l'aide).

Bons CAF, Participations C.E.

Le CAC facilite l'obtention de ces aides en remplissant les formulaires et fournissant des attestations nécessaires **avant fin septembre.**

Tarifs 2025-2026

TARIFS CAC								
QUOTIENT	EXTRAMUROS	20 000 €	14 000 € à 20 000 €	10 500 € à 14 000 €	7 300 € à 10 500 €	3 030 € à 7 300 €	0 € à 3 030 €	
TRANCHE	A+	A	B	C	D	E	F	
MUSIQUE : CURSUS INSTRUMENTAL, MUSIQUES ACTUELLES, JAZZ, CHANT dont classe de découverte instrumentale								
Pack C1 Diplômant	591 €	498 €	442 €	387 €	332 €	277 €	221 €	
Pack C2 Diplômant	818 €	686 €	612 €	534 €	457 €	382 €	305 €	
Pack C3 Diplômant	1 091 €	917 €	815 €	713 €	612 €	510 €	408 €	
Pack C1 Non diplômant	498 €	420 €	371 €	326 €	279 €	234 €	187 €	
Pack C2 Non diplômant	701 €	590 €	526 €	459 €	393 €	328 €	264 €	
Pack C3 Non diplômant	950 €	801 €	710 €	622 €	532 €	444 €	356 €	
2 ^e instrument hors parcours 0h30	406 €	342 €	303 €	266 €	227 €	189 €	152 €	
2 ^e instrument hors parcours 0h45	609 €	513 €	455 €	397 €	342 €	283 €	227 €	
2 ^e instrument hors parcours 1h00	811 €	682 €	608 €	532 €	455 €	380 €	303 €	
PRATIQUES COLLECTIVES SEULES, ÉVEIL DANSE, THÉÂTRE, MUSIQUE, DÉCOUVERTE ARTISTIQUE								
Chœurs, ensembles instrumentaux, ateliers	141 €	126 €	119 €	115 €	108 €	101 €	92 €	
Forfait pratiques collectives pour les cursus non-diplômants	70 €	63 €	61 €	56 €	54 €	52 €	47 €	
COURS COLLECTIFS MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, ARTS VISUELS dont initiations								
Cours de 1h00 (dont initiation)	205 €	180 €	172 €	163 €	154 €	148 €	139 €	
Cours de 1h15	222 €	199 €	189 €	180 €	172 €	161 €	154 €	
Cours de 1h30	247 €	219 €	209 €	197 €	188 €	175 €	163 €	
Cours de 2h00	299 €	266 €	251 €	240 €	227 €	217 €	206 €	
Cours de 2h30	344 €	305 €	287 €	275 €	260 €	247 €	234 €	
Cours de 3h00	375 €	335 €	318 €	303 €	286 €	272 €	260 €	
à partir de 2 cours (danse uniquement)	154 €	135 €	129 €	123 €	116 €	112 €	105 €	
STAGES et MASTER CLASS (forfaits) Selon durée et contenu du stage, master class ou animation, matériel nécessaire								
Intramuros	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	80 €	120 €
Extramuros	15 €	30 €	45 €	60 €	75 €	90 €	120 €	160 €
Les avantages intramuros s'appliquent également à l'ensemble du personnel communal								
BADGE-CLEF BIPS ACCÈS CAC et SALLE PIETRAGALLA								
Perte, détérioration, non-restitution	30 €							

QUOTIENT FAMILIAL : Le système du quotient familial consiste à diviser le revenu imposable de votre foyer fiscal par un certain nombre de parts, variable selon votre situation de famille (célibataire, marié, divorcé...), personnelle et le nombre de personnes à votre charge (enfants mineurs, majeurs...).

Formule pour calculer votre quotient familial : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part(s).

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE
A+	Extra-Muros
A	+ 20 000 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €
F	0 € à 3 030 €

Équipe

Direction de la Culture :

Juliette Pirolli

Équipe pédagogique CAC :

Coordinatrice pédagogique Musique : Ségolène Brégain

Coordinatrice pédagogique Danse : Sophie Villisech

Référente Musiques actuelles : Émilie Millon

Référentes handicap : Ségolène Brégain, Aline Behar

Équipe administrative :

Laëtitia Caniot, Adjointe

Cécile Guillois, Assistante



Organisation des cours et règlement des études

Scolarité, enseignement

Les cours sont organisés sur 34 semaines et coïncident avec le calendrier scolaire. Ils sont interrompus les jours fériés et pendant les vacances scolaires. Les cours ayant lieu sur des jours fériés ne sont pas rattrapés. Les cours de musique et de danse sont organisés en cursus de 3 cycles. Les parcours diplômants s'adressent à tous les élèves de moins de 18 ans. À partir de 18 ans, l'élève peut, s'il le souhaite et s'il a validé la FM pour le cursus musique (6 ans obligatoires), s'inscrire en parcours non diplômant. Une évaluation pour les nouveaux élèves peut avoir lieu pour juger de leur niveau et permettre ainsi leur affectation dans les classes appropriées.

Les élèves s'engagent à suivre assidûment l'ensemble des cours inhérents à leur parcours. Ils doivent respecter le règlement des études et fournir le travail personnel régulier qu'exige la discipline pratiquée. Ils s'engagent également à faire l'acquisition du matériel correspondant à leur discipline (instrument, méthode, tenue de danse, matériel beaux-arts, etc.). Préalablement à une première inscription en danse, il est exigé un certificat médical spécifiant que l'élève est apte à la pratique de la danse. Ce certificat est à renouveler tous les ans.

Les élèves sont tenus de participer aux évaluations, examens, auditions, master class, conférences, concerts, galas, spectacles, expositions, ou toute action ou représentation publique qui font partie intégrante de l'enseignement dispensé par le CAC (sauf dérogation exceptionnelle accordée par la Direction après avis du professeur et/ou coordinateur pédagogique).

Des absences répétées aux cours sans motif valable préalablement signalé, l'absence d'un minimum

de travail régulier, ou une attitude gênante pour les autres dans les cours collectifs, un manque de respect envers les professeurs, peuvent entraîner l'exclusion immédiate et sans appel d'un l'élève sans dédommagement financier.

Les élèves s'engagent à respecter les règles de vie liées à l'enseignement de leur discipline.

Les parents, représentants légaux ou accompagnants ne sont pas admis dans les salles de cours ni répétitions, sauf sur demande expresse de l'enseignant pour des raisons pédagogiques. Les parents souhaitant s'entretenir avec un professeur doivent prendre rendez-vous avec celui-ci en dehors des temps de cours. Aucun élève mineur n'est autorisé à quitter un cours avant l'heure prévue sans justification des parents, du représentant légal ou de toute autre personne habilitée. L'élève qui n'assiste pas à son cours est noté comme absent. Toute absence d'élève non justifiée préalablement au secrétariat, déclenche automatiquement un courriel aux parents ou responsables légaux généré par Opentalent.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le CAC fait partie du réseau de référents handicap du territoire GPSEO.

Un parcours adapté peut être proposé afin d'accueillir au mieux toute personne en situation de handicap.

Pour cela, il est important de contacter les référents handicap en le signalant lors de l'inscription afin de faciliter tout accueil et mettre en place un protocole et suivi approprié le cas échéant.

Référentes handicap du CAC : Ségolène Brégain et Aline Behar.

VACANCES ET FÉRIÉS 2025-2026

Reprise des cours	À partir du samedi 13 septembre 2025
Toussaint	Du dimanche 19 octobre au dimanche 2 novembre 2025 inclus
Noël	Du dimanche 21 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus
Hiver	Du dimanche 22 février au dimanche 8 mars 2026 inclus
Printemps	Du dimanche 19 avril au dimanche 3 mai 2026 inclus
Fin des cours	Dimanche 5 juillet 2026
NB : Il y a toujours cours le samedi des vacances. Pas de pont le vendredi et samedi de l'Ascension	
Fériés hors vacances : mardi 11 novembre 2025, vendredi 8 mai 2026, jeudi 14 mai 2026 (ascension), lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)	



Dispositions générales

Accès, Sécurité

Pour les cours de musiques, danse, arts-visuels, un badge-clef (pour l'accès au CAC et l'Espace danse Pietragalla), nominatif, est remis à chaque adhérent et est programmé en fonction des jours et heures de cours. Les entrées et sorties sont enregistrées par un logiciel. Ce badge-clef est obligatoire et personnel pour entrer au CAC ou à l'Espace Pietragalla. Il est interdit de laisser entrer une personne étrangère dans l'établissement. En cas de perte ou non-restitution de ce badge-clef, le secrétariat doit être informé. Un remboursement de 30 € est exigé pour l'émission d'un nouveau badge-clef ou en cas de non-restitution.

Les cours de théâtre ont lieu à la Salle Jean Monnet (pas de carte, ni de badge-clef), mais peuvent être déplacés sur réquisition de la salle, notamment à la salle du Village.

L'accès au parking du CAC est strictement réservé au personnel administratif et aux professeurs. Le Centre Culturel et l'espace Danse Pietragalla sont placés sous vidéo protection et alarme. Les enfants ne sont pas autorisés à utiliser l'ascenseur sans être accompagnés d'un parent ou accompagnant.

Tout personne non inscrite n'est pas autorisée à assister à un cours.

Matériel, instruments, prêt de costumes et accessoires

Le CAC dispose de divers matériels mis à la disposition des enseignants et des élèves. Chacun doit veiller à leur bonne utilisation. Les salles de cours peuvent être mises à disposition des élèves pour des répétitions, uniquement pendant l'ouverture du secrétariat (selon la disponibilité des salles et du matériel). Des instruments peuvent être prêtés ponctuellement pour les débutants, ou en vue d'un concours ou examen. Un contrat doit être signé entre les parents d'élèves et le CAC.

Les costumes et accessoires (théâtre, danse) prêtés par le CAC, doivent être restitués après les spectacles. En cas de dégradation, un dédommagement financier de la valeur estimée du vêtement ou de l'accessoire pourra être réclamé à l'élève ou son responsable légal.

Partoèque: Les partitions prêtées restent la propriété du CAC. Il convient de ne pas écrire sur les originaux de partitions.

Droits de reproductions

Images, gestes et voix : Dans le cadre des activités organisées par le CAC, les élèves peuvent faire l'objet de prises d'images, gestes et voix. Afin de préserver les droits de l'individu en la matière, il est demandé par écrit sur les formulaires d'autoriser, ou ne pas autoriser le CAC à utiliser l'image, les gestes ou la voix des élèves.

Le CAC et ses représentants dégagent toute responsabilité des photos, vidéos ou enregistrements pouvant être effectués par des parents ou public lors des spectacles et restitutions. Il est rappelé que conformément à l'article 9 du code civil relatif au droit à l'image, les photos et vidéos prises doivent obtenir le consentement des personnes photographiées. Toutes prises de vues, ainsi que les enregistrements sonores ou écrits, ne doivent pas être diffusés au-delà du cercle familial, et ne peuvent donc pas être publiés via Internet sur les réseaux sociaux. Chacun a droit au respect de sa vie privée et chacun est responsable de ses publications.

Photocopies, Impressions

Selon les articles en vigueur du Code de la propriété intellectuelle, toute contrefaçon est sanctionnée d'une peine d'emprisonnement et d'une amende. **Article L335-2 Modifié par LOI n°2016-731 du 3 juin 2016 - art. 44**

« Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. » Le recours à la photocopie de partitions ou toute autre représentation est illégal. Toute copie d'une œuvre musicale protégée doit porter une vignette SEAM en cours de validité, conformément à l'adhésion annuelle du CAC à cet organisme. En cas de contrôle, seule la responsabilité de l'utilisateur ou de la personne ayant fourni la copie ou impression sera engagée.

Absences

Des élèves : En cas d'absence de l'élève, les cours ne font l'objet d'aucun report, ni rattrapage, ni remboursement. Toute absence (y compris pour les élèves adultes) doit être signalée à l'enseignant et secrétariat. L'absence d'un élève mineur doit être justifiée des parents. Comme dans tout établissement d'enseignement, la plus grande assiduité s'impose dans toutes les disciplines. Les absences trop fréquentes ou non justifiées (3 consécutives), une absence non justifiée à un examen, peuvent entraîner l'exclusion de l'élève et/ou le maintien dans le niveau. Toute absence non justifiée en FM engendre l'annulation du cours d'instrument et/ou pratique collective. Les absences d'élèves mineurs doivent être signalées par leurs parents ou représentants légaux. Toute absence d'élève mineur signalée par un autre élève sera considérée non justifiée et déclencherà un message d'absence d'Opentalent. Certaines répétitions de pratiques collectives peuvent être annulées en fonction des projets ou spectacles.

Règlement des études

Organisation pédagogique

Généralités

Conformément aux critères et schéma d'orientations pédagogiques définis par le Ministère de la Culture, l'enseignement artistique est organisé en parcours.

Les cursus musique et danse sont organisés sur 3 cycles.

Le CAC favorise l'orientation des élèves tout au long de leur formation, accompagne leur projet et développe des collaborations entre les disciplines.

Conditions d'accès

Pour les débutants : Les élèves sont intégrés dans le parcours approprié.

Pour les non-débutants : Si le niveau n'est pas attesté par un document officiel émanant d'un autre établissement, un test de niveau est organisé. Ce niveau pourra être confirmé ou démenti 3 mois après le début des cours.

L'enseignement fait l'objet de cursus organisés (parcours). **L'organisation et la durée des cours évoluent selon les cycles. La formation musicale fait partie intégrante de la formation du musicien au même titre que la pratique collective. Le parcours diplômant s'adresse à tous les élèves de moins de 18 ans.** À partir de 18 ans, l'élève peut, s'il le souhaite, s'inscrire en parcours non diplômant (si le niveau de formation musicale est suffisant). Les cours de formation musicale sont obligatoires pour toute pratique d'instrument ou de chant pour une période de 6 ans (milieu de second cycle). Il est fortement conseillé de continuer sa formation musicale au-delà.

Toutefois à titre exceptionnel, sur demande motivée et justifiée d'un professeur, et avec l'accord de la coordinatrice pédagogique et/ou de la Direction, un élève pourra être placé hors cycle, et selon protocole pour les élèves en situation de handicap. Le tarif appliqué correspondra à la durée du cours en fonction du niveau du cycle effectué et de son cursus. L'ouverture et le maintien des cours et ateliers collectifs sont subordonnés au nombre d'élèves suffisants inscrits.

Une fois le 1^{er} cycle validé, l'élève a la possibilité de commencer un 2^e instrument, sur avis du professeur, de la coordinatrice pédagogique et/ou de la Direction. Selon les années et les effectifs, des cours à double

niveaux peuvent être organisés. Cela n'a pas d'incidence sur la poursuite du cursus et le passage de niveau. Le professeur adaptera le cours en fonction.

Découverte artistique

Éveil pluriel au monde des arts (musique, danse, théâtre, arts-plastiques) pour les enfants de moyenne section.

Musique

Éveil musical et initiation

Il s'agit d'une découverte autour du chant, des percussions. Cette première immersion dans le monde sonore permet la découverte de sa voix, de son corps, de se familiariser avec la vie collective, de découvrir l'univers du CAC et de s'ouvrir ainsi aux autres pratiques. Les enfants sont sollicités pour les spectacles par semestre.

Découverte instrumentale

Pendant une année, les élèves peuvent découvrir une dizaine d'instruments par modules de 2 à 4 séances individuelles (dans la mesure des places disponibles). Cette classe permet une meilleure intégration et un choix d'instrument plus réfléchi. Les jours et horaires varient selon les instruments et professeurs.

La formation musicale

Apprentissage théorique de la musique (notes, rythme, écoute...)

Parallèlement aux pratiques instrumentales et parcours, l'organisation des cours de formation musicale revêt des aspects différents au niveau de la durée des cours, des effectifs, des contenus et méthodes pédagogiques. Une formation musicale est également organisée pour les adultes. Des cours de formation musicale adaptés aux Musiques actuelles sont également proposés.

MAO

La Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique comme outil associé à la chaîne de création musicale. Composer de la musique, saisir des partitions à l'aide d'un logiciel, enregistrer des sons, les mélanger (mixer), les traiter, piloter des instruments virtuels, traduire

des signaux émanant de capteurs de mouvement, créer des sons par synthèse, etc.

Les pratiques collectives

Chœurs, ensembles instrumentaux, ateliers : il y a des pratiques collectives pour tous les niveaux. Jouer ou chanter ensemble est le but de tout musicien. En parcours diplômant, elles sont optionnelles pour les élèves n'ayant pas encore validé leur FM, et deviennent obligatoires à partir du milieu de cycle 2. Les adultes (selon leur niveau et pratique) ou grands élèves, peuvent s'inscrire à ces ensembles sans parcours.

Ensembles instrumentaux: « Orchestre » composé avec les élèves musiciens du CAC.

E1 (Ensemble Instrumental Cycle 1) : pour les musiciens en fin de cycle 1.

E2 (Ensemble Instrumental Cycle 2) : pour les musiciens à partir du milieu de cycle 2.

E3 (Ensemble Instrumental Cycle 3) : pour les musiciens confirmés.

Objectifs : Apprendre à jouer ensemble, ce qui est le but de tout musicien. Toutes les problématiques du rythme, de la justesse, et du respect des partenaires sont abordés. Apprendre à mener à bien et jusqu'au bout un projet. Apprendre à se concentrer dans le but d'un spectacle. Valoriser les apprentissages des classes instrumentales ou de chant.

Répertoire : Tous les styles sont abordés (excepté les musiques amplifiées). Le répertoire est en fonction du thème choisi pour l'année, et/ou d'un projet pluridisciplinaire.

Chorale adultes : S'adresse aux élèves à partir de la fin de C2 du parcours chant et aux élèves de plus de 18 ans hors parcours. Répétition hebdomadaire, durée 1h30. Répertoire varié. Concert en fin d'année. Participation à des projets pluridisciplinaires.

Chorale enfants : S'adresse aux élèves dès l'initiation et la première année de cycle 1. Répétition hebdomadaire, durée 1h. Participation à des projets

pluridisciplinaires et diverses auditions.

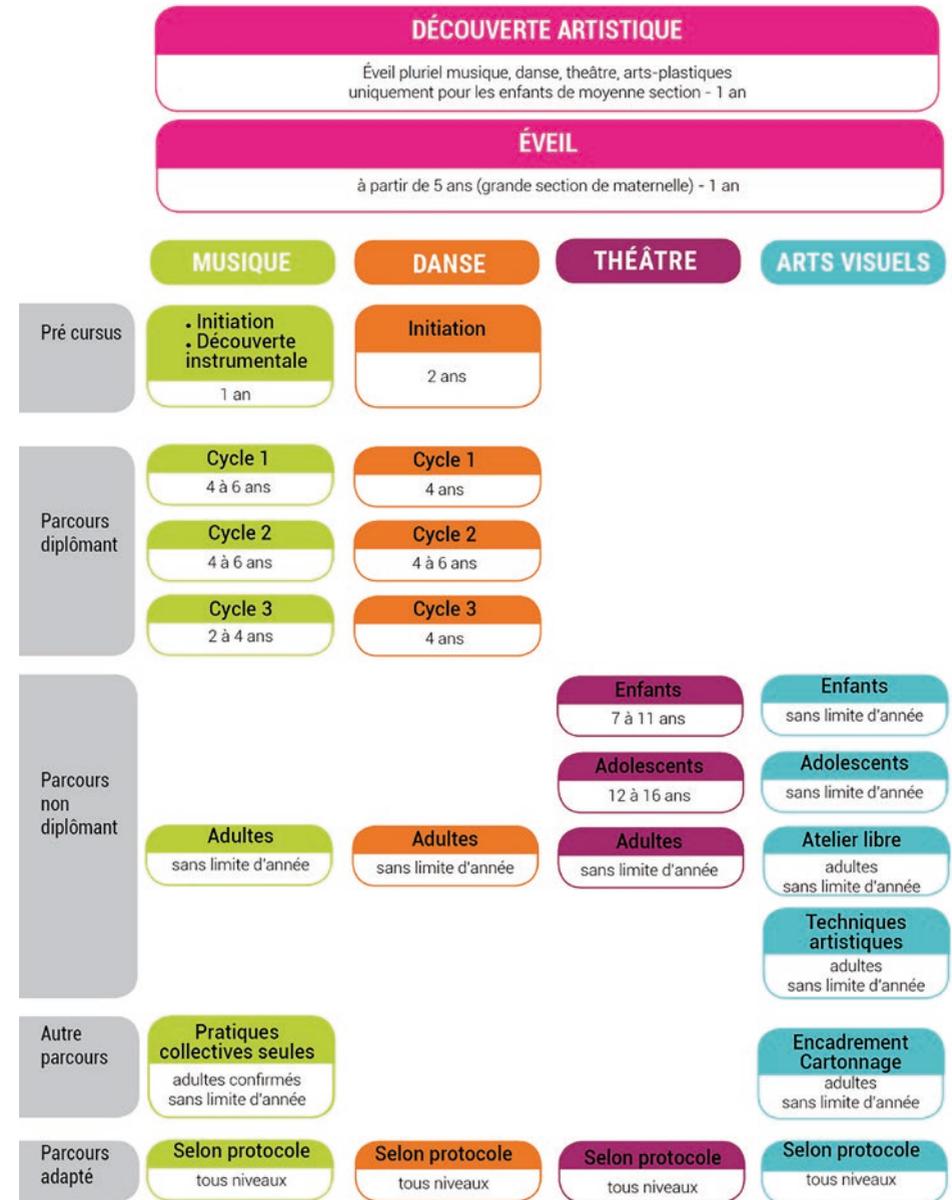
Ateliers musiques actuelles et jazz : Ateliers construits en fonction des élèves, de leur nombre, de leur niveau et instrument, et pouvant commencer après la rentrée, afin de constituer les groupes selon les réinscriptions et inscriptions. Plusieurs ateliers peuvent être proposés (sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves ou de places disponibles). S'adressent aux élèves à partir de la 3^e année de C1 du parcours MAA et Jazz, aux élèves hors parcours ayant déjà pratiqué un instrument sur plusieurs années et aux plus de 18 ans (niveau à évaluer au préalable).

Les cours collectifs dépendent d'un nombre minimum d'inscrits.

Les pratiques instrumentales

DISCIPLINES	Niveau requis	Cursus
Accordéon	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Basse électrique	Tout niveau, tout âge	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Batterie	Tout niveau, tout âge	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Chant lyrique	Tout niveau, tout âge	Chant technique vocale (CTV)
Chant musiques actuelles	Tout niveau, tout âge	Chant (CTV) et MAA
Clarinette	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Clavier synthétiseur	Tout niveau, tout âge	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Contrebasse à cordes	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Euphonium	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Flûte à bec	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Flûte traversière	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Guitare classique	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Guitare électrique	Tout niveau, tout âge	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Guitare folk	Tout niveau, tout âge	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Harpe	Tout niveau, tout âge	Instrumental
MAO	À partir du C2	Instrumental
Percussions	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Piano	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Piano jazz	À partir du C2	Jazz
Piccolo	À partir du C2	Instrumental
Saxophone	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Trombone à coulisse	Débutant, tout âge	Instrumental
Trompette	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Violon	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Violoncelle	Tout niveau, tout âge	Instrumental
Découverte instrumentale	Tout niveau, tout âge	Instrumental

ORGANISATION DES PARCOURS



CURSUS D'ENSEIGNEMENT MUSIQUE	
PARCOURS D'ÉVEIL MUSICAL ET D'INITIATION MUSICALE	
DÉCOUVERTE ARTISTIQUE (MS) durée 1h	
ÉVEIL MUSICAL (GS) durée 1h	
INITIATION MUSICALE (CP) durée 1h	
DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE	
PACK Découverte instrumentale : INSTRUMENT (0h30) + INITIATION (1h) ou FM 1 ^{re} année (1h00) selon l'âge et/ou la maturité de l'enfant	
PARCOURS DIPLÔMANT INSTRUMENTAL et CTV	
Formation musicale (FM) : 6 années obligatoires minimum (milieu de cycle 2)	
CYCLE 1 : durée de 4 à 6 ans (PACK C1)	
Initiation instrumentale	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
1 ^{re} année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
2 ^e année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
3 ^e année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
4 ^e année (fin de cycle 1 à partir de ce niveau)	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
5 ^e année ou 6 ^e année (En instrument et/ou Fm selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
*Pratique collective proposée : ensemble vocal (pour les 1 ^{es} et 2 ^{es} années) ou ensembles instrumentaux à partir de la 3 ^e année	
MODE D'ÉVALUATION : Évaluation continue. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme.	
CYCLE 2 : durée de 4 à 6 ans (PACK C2)	
1 ^{re} année	Instrument 0h45 + Formation musicale 1h30 + Pratique collective facultative*
2 ^e année	Instrument 0h45 + Formation musicale 1h30 + Pratique collective facultative*
3 ^e année	Instrument 0h45 + Pratique collective obligatoire* + Formation musicale facultative**
4 ^e année (fin de cycle 2 à partir de ce niveau)	Instrument 0h45 + Pratique collective obligatoire* + Formation musicale facultative**
5 ^e année ou 6 ^e année (En instrument et/ou Fm selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + Pratique collective obligatoire* + Formation musicale facultative**
*Pratique collective proposée : ensemble vocal ou ensembles instrumentaux ou atelier Jazz ou MAA (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'ÉVALUATION : Évaluation continue. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	
CYCLE 3 : durée 2 à 4 ans (Certificat d'Études Musicales) (PACK C3)	
1 ^{re} année	Instrument 1h + Pratique collective obligatoire* + Formation musicale facultative
2 ^e année	Instrument 1h + Pratique collective obligatoire* + Formation musicale facultative
3 ^e année	Instrument 1h + Pratique collective obligatoire* + Formation musicale facultative
4 ^e année (fin de cycle 3)	Instrument 1h + Pratique collective obligatoire* + Formation musicale facultative
*Pratique collective proposée : chorale, Ensemble instrumental, Atelier Jazz ou MAA (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'ÉVALUATION : Évaluation continue. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux et d'obtenir le C.E.M. (Certificat d'Études Musicales).	

PARCOURS AMATEUR NON DIPLÔMANT INSTRUMENTAL réservé aux adultes et grands élèves (FM validée)	
Sans limite d'année - Pas d'évaluation, ni examen, ni diplôme	
PACK 1 (ND)	Instrument 0h30 + Pratique collective optionnelle*
PACK 2 (ND)	Instrument 0h45 + Pratique collective optionnelle*
PACK 3 (ND)	Instrument 1h + Pratique collective optionnelle*
*Pratique collective proposée : chorale, E13, Atelier Jazz ou MAA	
PARCOURS DIPLÔMANT MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) ET JAZZ (J)	
CYCLE 1 : durée de 4 à 6 ans (PACK MAA.J C1)	
1 ^{re} année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
2 ^e année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h + Pratique collective facultative*
3 ^e année	Instrument 0h30 + Formation musicale adaptée 1h + atelier obligatoire
4 ^e année	Instrument 0h30 + Formation musicale adaptée 1h + atelier obligatoire
5 ^e année ou 6 ^e année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h30 + Formation musicale adaptée 1h + atelier obligatoire
*Pratique collective proposée : ensemble vocal (pour les 1 ^{es} et 2 ^{es} années) et ateliers à partir de la 2 ^e année	
MODE D'ÉVALUATION : Évaluation continue. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme.	
CYCLE 2 : durée de 4 à 6 ans (PACK MMA.J C2)	
1 ^{re} année	Instrument 0h45 + Formation musicale adaptée 1h30 + atelier obligatoire
2 ^e année	Instrument 0h45 + Formation musicale adaptée 1h30 + atelier obligatoire
3 ^e année	Instrument 0h45 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
4 ^e année	Instrument 0h45 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
5 ^e année ou 6 ^e année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
Projet personnel à élaborer au cours du cycle avec un professeur tuteur	
MODE D'ÉVALUATION : Évaluation continue et en groupe en atelier et/ou audition.	
CYCLE 3 : durée 2 à 4 ans (Certificat d'Études Musicales) (PACK MMA.J C3)	
1 ^{re} année	Instrument 1h + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
2 ^e année	Instrument 1h + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
3 ^e année	Instrument 1h + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
4 ^e année	Instrument 1h + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
5 ^e année ou 6 ^e année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 1h + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
Projet personnel à élaborer au cours du cycle avec un professeur tuteur	
MODE D'ÉVALUATION : Évaluation continue - en groupe en atelier et/ou audition.	
PARCOURS AMATEUR NON DIPLÔMANT MAA et JAZZ réservé aux adultes et grands élèves (FM validée)	
Sans limite d'année - Pas d'évaluation, ni examen, ni diplôme	
PACK 1 MAA.J (ND)	Instrument 0h30 + Atelier optionnel
PACK 2 MAA.J (ND)	Instrument 0h45 + Atelier optionnel
PACK 3 MAA.J (ND)	Instrument 1h + Atelier optionnel

Danse

Préalablement à l'inscription, il est exigé un certificat médical spécifiant que l'élève est apte à la pratique de la danse.

Les durées des cours évoluent selon les niveaux. Des examens et/ou évaluations de danse sont organisés chaque année et sont obligatoires pour tous les élèves de moins de 18 ans. Le choix de la discipline (classique ou jazz) ne se fait qu'à partir de 8 ans (1^{re} année de cycle 1).

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans le vestiaire (sauf pour les éveils et initiation 1). L'usage du téléphone portable n'est pas autorisé dans les vestiaires. Les élèves sont sous la responsabilité des parents tant qu'ils ne sont pas rentrés en cours avec le professeur. Chaque élève doit se munir de la tenue demandée par le professeur et se présenter en cours

les cheveux correctement attachés.

Une fréquentation assidue aux cours et répétitions est exigée sous peine de non-participation aux galas de fin d'année, sans dédommagement financier. La participation aux galas implique la présence de l'élève à toutes les représentations ainsi qu'à la répétition générale. Sans encadrement bénévole de parents, la participation des petits niveaux aux galas et spectacles peut être annulée.

Selon les années et les effectifs, des cours en double niveaux peuvent être organisés. Cela n'a pas d'incidence sur la poursuite du cursus et le passage de niveau. Le professeur adaptera le cours en fonction.

Les esthétiques

CLASSIQUE

JAZZ

L'organisation des parcours

CURSUS D'ENSEIGNEMENT DANSE	
PARCOURS D'ÉVEIL ET D'INITIATION	
DÉCOUVERTE ARTISTIQUE (MS) durée 1h	
ÉVEIL (GS) durée 1h	
INITIATION 1 (CP) durée 1h	
INITIATION 2 (CE1) durée 1h	
PARCOURS DIPLÔMANT	
CYCLE 1 : durée au moins 4 ans	
1C1 (1 ^{re} année)	1h
2C1 (2 ^e année)	1h
3C1 (3 ^e année)	1h15
4C1 (4 ^e année)	1h15
MODE D'ÉVALUATION : Évaluation continue et/ou intra cycle.	
CYCLE 2 : durée de 4 à 6 ans	
1C2 (1 ^{re} année)	1h15
2C2 (2 ^e année)	1h15
3C2 (3 ^e année)	1h30
4C2 (4 ^e année)	1h30
5 ^e ou 6 ^e année (facultatif, selon niveau)	1h30
MODE D'ÉVALUATION : Examen avec jury, Diplôme.	
CYCLE 3	
Avancé confirmé	2x1h30 (selon effectif et faisabilité)

Suivi des études, évaluations, examens

Les examens sont organisés en fin du premier semestre ou début du second semestre, par esthétique.

Les examens ne concernent pas les classes d'éveil et d'initiation.

À chaque rentrée, la classe d'éveil est prise en charge

en alternance par un professeur des deux disciplines (une année professeur de danse classique, et l'année suivante un professeur de danse jazz – en fonction des plannings). Cela n'engage en rien les élèves à commencer cette esthétique en début de cycle 1.

Galas, projets pluridisciplinaires, créations

Un gala est organisé tous les ans pour chacune des esthétiques (sauf effectifs restreints). 2 représentations ont lieu à la Salle du Bout du Monde, avec régisseur. Les costumes et accessoires sont fournis en grande partie par le CAC. Des répétitions sur site sont organisées 1 à 2 semaines avant les galas. Le nombre de passages et chorégraphies lors du gala est défini en fonction des niveaux.

La commune participe au financement des costumes et accessoires (15 €/élève). Les parents et/ou élèves peuvent être amenés à fournir des éléments de costumes ou accessoires.

Théâtre

Toute inscription requiert une fréquentation assidue des cours et répétitions.

Les élèves s'engagent à respecter les salles et le matériel mis à leur disposition, ainsi que les durées des cours. Ils s'engagent à apprendre leur texte et respecter les consignes de leur professeur.

Les cours enfants, préados, ados, sont répartis en fonction des inscriptions, de l'expérience ou de la maturité de l'enfant. Les groupes sont organisés par les professeurs de théâtre.

L'organisation des ateliers

PARCOURS THÉÂTRE	
ATELIER D'ÉVEIL	
DÉCOUVERTE ARTISTIQUE (MS) durée 1h	
Enfants à partir de 5 ans (GS sur avis du professeur) Durée 1h	
ATELIER D'INITIATION	
Enfants - Durée 1h30	
Adolescents - Durée 1h30	
ATELIER AMATEUR	
Adultes - Durée 2h00	
Pas d'évaluation ni d'examen.	

Spectacles, projets pluridisciplinaires, créations, stages

Des spectacles sont organisés tous les ans en fin de saison et ont lieu à la Salle Jean Monnet. La commune participe au financement des costumes, accessoires, décors. Les parents et/ou élèves peuvent être amenés à fournir des éléments de costumes ou accessoires. Les ateliers théâtre peuvent également être sollicités pour participer aux projets pluridisciplinaires.

Arts-visuels

Les représentants du CAC ainsi que les enseignants ne pourront être tenus responsables des vêtements tachés ou endommagés lors des ateliers. Le CAC ne fournit pas de matériel aux élèves adultes pour les ateliers d'arts-plastiques, cours de techniques artistiques et modelage. La salle d'arts plastiques doit être rangée et nettoyée après chaque utilisation. Les élèves et parents d'élèves sont tenus d'aider à la mise en place des expositions organisées.

L'organisation des ateliers

ENSEIGNEMENT ARTS-VISUELS	
ATELIER D'ÉVEIL ARTS PLASTIQUES	
DÉCOUVERTE ARTISTIQUE (MS) durée 1h	
Enfants à partir de 5 ans (sur avis du professeur) Durée 1h30	
ATELIER D'INITIATION ARTS PLASTIQUES	
Adolescents - Durée 1h30	
ATELIER AMATEUR LIBRE ARTS PLASTIQUES	
Adultes - Durée 2h	
COURS DE TECHNIQUES ARTISTIQUES	
Adultes - Durée 3h	
ATELIER ENCADREMENT CARTONNAGE	
Adultes - Durée 3h	
Pas d'évaluation ni d'examen.	

Expositions, projets disciplinaires

Une exposition peut être organisée en fin de saison selon les élèves et tous les niveaux. Les ateliers sont également sollicités pour participer aux projets pluridisciplinaires et peuvent participer à d'autres salons, expositions ou actions culturelles à Épône ou hors les murs. Selon les années, professeurs et/ou disciplines, les restitutions peuvent avoir lieu tous les 2 ans, et/ou peuvent être sous forme de livret, portes-ouvertes, exposition, diaporama, ou tout autre format physique ou numérique.

Médiathèque



La médiathèque Pierre Amouroux offre un espace d'échanges et d'épanouissement par la mise à disposition de ses documents, supports papiers et numériques confondus, et sa programmation culturelle riche et variée (bébé-lecteurs, apéros littéraires, heures du conte, clubs manga, ateliers créatifs et scientifiques...).

Modalités d'inscription

Deux formulaires d'inscription sont téléchargeables en ligne ou à remplir sur place à l'accueil de la Médiathèque :

- ★ un abonnement individuel : une carte pour un abonnement ;
- ★ un abonnement familial : autant de cartes que de membres de la famille ;

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois doit obligatoirement être présenté aux médiathécaires pour finaliser l'inscription.

Les abonnements sont gratuits pour les mineurs jusqu'à leur majorité, les étudiants, les demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap sur présentation des justificatifs appropriés en cours de validité.

Les abonnements sont payants pour les adultes (paiement par chèque ou espèce sur place) : 5 € pour les épônois, 15 € pour les extérieurs. L'abonnement est valable 1 an de date à date.

!/ \ Les abonnements jeunes ne donnent pas accès aux documents destinés au public adultes.

Modalités de prêts et retours des documents

Par carte, vous pouvez emprunter 15 documents au total pour une durée de 3 semaines. Le nombre de DVD est limité à 2 par carte. L'emprunt d'une liseuse est comptabilisé comme un document. Les documents peuvent être prolongés pour 3 semaines supplémentaires, à condition qu'ils ne soient pas réservés par d'autres usagers.

En cas de retard dans le retour des documents, des rappels vous sont envoyés par mail, puis courrier postal. Si les retards dépassent 10 semaines par rapport à la date de retour prévue, et sans réponse de l'emprunteur, les documents sont facturés et font l'objet d'une procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

Les documents sont sous la responsabilité de l'emprunteur. S'ils sont rendus dans un état ne permettant plus le prêt, l'équipe de la médiathèque demandera leur rachat. Aucun remboursement n'est possible.

En ligne

Le portail de la Médiathèque est un point d'entrée unique à l'ensemble du catalogue de l'établissement. Vous pouvez vous connecter pour consulter vos prêts en cours, prolonger les dates de retour et réserver des documents. <https://www.mediathèque-epone.fr>

Pour votre 1^{er} connexion :

Identifiant : numéro de votre carte Mot de passe : 4 chiffres de la date de naissance (réinitialisation possible après le 1^{er} accès)

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, vous pouvez le signaler auprès des médiathécaires. Règlement intérieur et tarifs sur le site www.epone.fr Consultation du catalogue et réservation de documents, actualités et agenda culturel sur le site de la Médiathèque <https://www.mediathèque-epone.fr>



Lexique

B.A. : Beaux-Arts
CAC : Centre d'Action Culturelle
C1, C2, C3 : Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3
CMF : Confédération Musicale de France
CRC : Conservatoire à Rayonnement Communal (CRI : Conservatoire à Rayonnement Intercommunal)
CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional)
CTV : Chant Technique Vocal
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
EI : Ensembles Instrumentaux

EM : Extramuros
FFEA : Fédération Française de l'Éducation Artistique
FM : Le terme « Formation Musicale » (FM) désigne l'ancien solfège, cours qui dispense l'apprentissage théorique de la musique (notes, rythme, écoute...)
IM : Intramuros
J : Jazz
JSC : Jeunesse Scolaire Culture
MAA : Musiques Actuelles Amplifiées
MAO : Musique Assistée par Ordinateur
ND : Non diplômant
PACK : Tarif pour l'enseignement de la musique comprenant

le cours particulier, la FM et la pratique collective (pour les parcours diplômants)
Qt : Quotient (familial)
RIB : Relevé d'Identité Bancaire
SACD : Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
SACEM : Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
SEAM : Société des Éditeurs et Auteurs de Musique
SEPA : (en anglais) Single Euro Payments Area
TA : Technique Artistique
UCEM : Union des Conservatoires et Écoles de Musique

Les tarifs médiathèque

PREMIÈRES INSCRIPTIONS ET RENOUELEMENT D'ABONNEMENT	
Moins de 18 ans	Gratuit
Étudiants	Gratuit
Demandeur d'emploi	Gratuit
Adulte Épônois	5 €
Adulte extérieur	15 €
Participation aux frais organisation des ateliers	5 €

Les abonnements gratuits sont délivrés sur justificatif. Les abonnements sont valables 1 an, de date à date.

PERTES, DÉTÉRIORATION OU RAPPEL N°4*	
LIVRES ADULTE	15 € + la valeur du livre
LIVRES JEUNESSE	10 € + la valeur du livre
DVD	30 € + la valeur du DVD
MATÉRIEL INFORMATIQUE (casques, souris, manettes)	30 € + la valeur du matériel
LISEUSE	139 €

4^e rappel : 10 semaines de retard par rapport à la date de retour prévue (page 3 du règlement intérieur).

L'équipe

Laëtitia Parisot, responsable de la Médiathèque
Paula Lima et Audrey Cuvelier, médiathécaires

Horaires d'ouverture : mardi : 14h à 18h30, mercredi : 10h à 18h30, jeudi : 14h à 18h30, vendredi : 14h à 19h samedi : 10h à 18h30.

Contacts utiles :

CAC	01 30 95 60 29 06 33 35 47 63	centre.culturel@epone.fr cecile.guillois@epone.fr
Secrétariat CAC		corinne.bondoux@epone.fr
Services Finances mairie d'Épône		1 Place Jean Moulin 78200 Mantes La Jolie
Trésorerie de Mantes	01 34 79 49 00	
Coordnatrice pédagogique musique, référente handicap		segolene.bregain@epone.fr
Coordnatrice pédagogique danse		sophie.villisech@epone.fr
Direction de la Culture		juliette.pirulli@epone.fr
Médiathèque	01 30 95 14 64	mediathèque@epone.fr
Responsable médiathèque		laetitia.parisot@epone.fr
Salle du Bout du Monde		1 chemin de Meulan Quartier d'Élisabethville
Salle Jean Monnet		Place des fêtes
Eglise Saint Béat		Place des fêtes
Pigeonnier		CAC

CONTACTS

Médiathèque Pierre Amouroux
Rue Hérault de Séchelles
78680 Épône
01 30 95 14 64
mediatheque@epone.fr

Centre d'Action Culturelle (CAC)
Dominique de Roux
2 rue du Pavé
Parc du Château
78680 Épône
01 30 95 60 29
06 33 35 47 63
centre.culturel@epone.fr

www.epone.fr

